

ESCRIME

REGLEMENT ARBITRAGE



2024-2025

Manon BRUNET

Double médaillée olympique
Arbitre

**En garde !
Prêts ?
Allez !**

Pascal Mage

Arbitre international
JO Paris 2024

À PARTIR DE 14 ANS



Version du 12/12/2024

SOMMAIRE

1. PRINCIPAUX GENERAUX	3
1.1. GENERALITES.....	3
1.2. REFERENT CNA	4
1.3. REGLEMENTATION FIE	5
1.4. REGLEMENTATION SPECIFIQUE FFE	5
1.4.1 Carton noir P	5
1.5. INFORMATIONS FINANCIERES	6
1.6. NOTE DE FRAIS	6
1.7. CARTON NOIR	6
2. FORMATION ET CERTIFICATION	7
2.1. FICHE DE CERTIFICATION	7
2.2. CRITERES D’EVALUATION DES ARBITRES EN CERTIFICATION NATIONALE	8
2.3. PROGRAMME JOURNEE NATIONALE D’ARBITRAGE	10
3. REGLEMENTATION DES COMPETITIONS	11
3.1. EPREUVES NATIONALES M13 : CHALLENGE DE FRANCE.....	11
3.2. FILIERE H2036 – FETE DES JEUNES	12
3.3. EPREUVES NATIONALES FLEURET	13
3.4. EPREUVES NATIONALES EPEE.....	14
3.5. EPREUVES NATIONALES SABRE	15
3.6. CHAMPIONNATS DE FRANCE TOUTES CATEGORIES	16
4. ANNEXES	17
4.1. DEONTOLOGIE DE L’ARBITRE.....	17
4.2. UNSS-UGSEL-FFSU	18

1. PRINCIPAUX GENERAUX

1.1. GENERALITES

L'organisation en faveur de l'arbitrage est structurée autour d'un dispositif fédéral partageant les projets de formation, de développement et de gestion du corps arbitral dans son ensemble.

Chaque organe fédéral en charge de l'arbitrage, au niveau national, régional et interdépartemental, doit veiller au respect strict des règles et des personnes.

La Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) est composée de 11 membres élus ([cf. organigramme sur le site de la FFE](#)) et d'un chargé de mission de la DTN en charge du fonctionnement de l'arbitrage fédéral. Elle peut coopter des membres si besoin. Ces membres cooptés ont un avis consultatif.

Les Commissions Départementales d'Arbitrage (« CDA ») se composent comme suit :

- D'un membre du comité directeur du Comité Départemental,
- Du cadre technique ou son représentant au sein du Comité Départemental,
- D'un arbitre à chaque arme titulaire d'une licence au sein d'un club du Comité Départemental, si possible et plus si besoin.

Les Commissions Régionales d'Arbitrage (« CRA ») se composent comme suit :

- D'un membre du comité directeur de la Ligue Régional,
- D'un cadre technique exerçant au sein de la Ligue Régional ou son représentant,
- D'un arbitre à chaque arme titulaire d'une licence au sein d'un club de la Ligue Régional (ces arbitres seront les référents à l'arbitrage de la Ligue Régional), si possible et plus si besoin.

La CNA préconise qu'il soit établi, dans chaque Ligue Régional un règlement régional de l'arbitrage qui doit être voté et approuvé annuellement par le comité directeur du Comité régional concerné précisant :

- La constitution de la CRA,
- Les coordonnées des référents à l'arbitrage de la CRA,
- Les modalités du suivi des arbitres sur les compétitions,
- Le calendrier des stages de formation,
- La liste des personnes missionnées pour les évaluations pratiques,
- Le budget prévisionnel concernant l'arbitrage,
- Toutes autres informations que jugeront utiles les instances fédérales.

Le règlement de la CRA sera le document référent. En l'absence de règlement établi au sein de la CRA, le règlement de la CNA s'appliquera.

Des outils de formation, de valorisation et de fonctionnement pourront être mis en place afin d'optimiser le fonctionnement et la gestion du corps arbitral fédéral.

La CNA organise chaque année une réunion annuelle accueillant les présidents des CRA. Cette réunion a pour objectif d'échanger et de partager sur les expériences en matière d'arbitrage. Les participants travailleront ensemble sur les nouvelles perspectives pour les saisons à venir.

Chaque arbitre international, national, régional ou départemental doit faire parvenir, à l'instance dont il dépend, son activité annuelle avant le 31 janvier de l'année suivante. (cf. fiche technique N° 5 - Loi Humbert n°2006-1294 du 23 octobre 2006).

Chaque CRA et/ou CDA aura à communiquer les résultats de la Journée Nationale d'Arbitrage (JNA) et de la session de décembre et juin à la Fédération française d'escrime (FFE) avec le fichier joint aux envois de QCM.

La saison est comprise entre le 1er septembre et le 31 août de chaque année, identique à la prise de licence fédérale.

1.2. REFERENT CNA

Pour les circuits nationaux, un membre de la CNA ou son représentant CRA sera présent. Il sera pris en charge par la fédération pour la totalité de ses frais et indemnités. Il fait partie de la liste officielle des arbitres.

Il est, de droit, membre du D.T. et règlera seul ou avec les membres du DT, les litiges liés à l'arbitrage sportif.

Aux trois armes, le club de l'arbitre « référent » nommé par la CNA pourra être dispensé de la règle du « 1 pour 4 ».

Son rôle :

- Il vérifie, avec le DT, l'application de la règle des quotas (clubs et organisateur),
- Il vérifie le niveau et l'identité des arbitres engagés et présents (diplômes, cartes d'arbitres et attestations officielles),
- Il observe et conseille les arbitres durant la compétition,
- Il établit un compte-rendu d'activité des arbitres, à adresser au président de la CNA avec sa note de frais,
- Il supervise, avec ou sans le DT, la désignation des arbitres (poules et matches), et s'occupe de la gestion de son effectif pendant la durée de la compétition.

1.3. REGLEMENTATION FIE

Se référer au règlement en vigueur disponible dans [les documents de la FIE](#) pour les points suivants :

- [Règlement technique](#),
- [Règlement organisation](#),
- [Règlement matériel](#),
- [Code de la publicité](#),
- [Article T.170 fautes et sanctions](#).

1.4. REGLEMENTATION SPECIFIQUE FFE

1.4.1 Carton noir P

Pour les épreuves individuelles et par équipes, à partir de la catégorie M17, la règle de non-combativité (t.124 de la FIE) s'applique, en prenant en compte les spécificités suivantes :

1.4.1.1 Epreuve individuelle - Elimination directe

Les cartons jaunes P et les cartons rouges P sont attribués aux deux tireurs simultanément en commençant par un carton jaune P, suivi d'un carton rouge P. Le carton noir P est attribué tel que décrit en 1.c) ci-dessous.

a) Lorsqu'il y a, pour la première fois, une minute de non-combativité, l'arbitre sanctionne les deux tireurs d'un carton jaune P.

b) Lorsqu'il y a, pour la deuxième fois, une minute de non-combativité, l'arbitre sanctionne les deux tireurs d'un carton rouge P.

c) Lorsqu'il y a, pour la troisième fois, une minute de non-combativité, un carton noir P est attribué comme suit :

i. Si les scores des deux tireurs sont égaux, l'arbitre sanctionne d'un carton noir P le tireur qui a le moins bon classement initial dans la compétition, lequel est décrit dans l'article 9 du règlement sportif. Le tireur ayant le meilleur classement initial dans la compétition remporte le match.

ii. Si les scores des deux tireurs ne sont pas égaux, l'arbitre sanctionne d'un carton noir P le tireur ayant le score inférieur. Le tireur ayant le meilleur score remporte le match.

1.4.1.2 Epreuve par équipes

Les cartons jaunes P, les cartons rouges P sont attribués aux deux équipes simultanément, en commençant par un carton jaune P, suivi d'un carton rouge P. Le carton noir P est attribué tel que décrit en 2.c) ci-dessous.

a) Lorsqu'il y a, pour la première fois, une minute de non-combativité, l'arbitre sanctionne les deux équipes d'un carton jaune P.

b) Lorsqu'il y a, pour la deuxième fois, une minute de non-combativité, l'arbitre sanctionne les deux équipes d'un carton rouge P.

c) Lorsqu'il y a, pour la troisième fois, une minute de non-combativité, un carton noir P est attribué comme suit :

i. Si les scores des deux équipes sont égaux, l'arbitre sanctionne d'un carton noir P l'équipe ayant le moins bon classement initial dans la compétition, lequel est décrit dans l'article 9 du présent règlement. L'équipe ayant le meilleur classement initial dans la compétition remporte la rencontre.

ii. Si les scores des deux équipes ne sont pas égaux, l'arbitre sanctionne d'un carton noir P l'équipe ayant le score inférieur. L'équipe ayant le meilleur score remporte la rencontre.

1.5. INFORMATIONS FINANCIERES

Se référer au document « **Informations financières FFE** » en vigueur disponible dans le [centre de documentation](#) du site de la FFE pour les points suivants :

- Frais de déplacements pour les épreuves nationales, la Fête des Jeunes, les championnats de France, les coupes du Monde et les circuits européens cadet et U23,
- Indemnité journalière forfaitaire d'arbitrage,
- Contribution solidaire à l'arbitrage.

1.6. NOTE DE FRAIS

Se référer au document « Note de Frais Arbitre » en vigueur disponible dans le [centre de documentation](#) du site de la FFE.

1.7. CARTON NOIR

Se référer au document « Rapport Carton noir » en vigueur disponible dans le [centre de documentation](#) du site de la FFE.

2. FORMATION ET CERTIFICATION

La formation se fait avec le candidat et les structures (club, CDA, CRA et CNA) au sein desquelles il évolue.

La formation est un engagement mutuel d'accompagnement permettant d'accomplir son projet sportif en matière d'arbitrage. Elle débute et se poursuit au sein du club par une formation initiale et une formation continue.

2.1. FICHE DE CERTIFICATION

	Examen théorique	Partie pratique	Stages	Ouvre le droit à arbitrer
Lame verte (À partir de M13)	Interne au club	Interne au club	/	Epreuves départementales
Arbitre Départemental (À partir de M15)	QCM 20 questions 20 minutes Note requise : 15/20	Apte sur 2 épreuves	/	Epreuves départementales et régionales (soumis à validation de la CRA)
Arbitre Régional (À partir de M17)	QCM ¹⁻² 30 questions 25 minutes Note requise : 25/30	Apte sur 3 épreuves dont 1 dans la catégorie supérieure	Stage de 20h en région	Epreuves régionales et nationales (proposition de la CRA soumise à validation de la CNA)
Arbitre National (À partir de M20)	QCM 40 questions dont 10 vidéos 30 minutes Note requise : 35/40	Observation sur 5 Epreuves nationales : 3 seniors ou M20 2 M17 ou vétérans Evaluation sur 2 championnats de France	Séminaire de formation initial de la FFE obligatoire	Epreuves nationales et épreuves de l'EFC (soumis à validation de la CNA)
Arbitre International B (De 20 à 60 ans)	QCM d'analyse vidéo	Arbitrage d'un match devant un jury		Epreuves de la FIE

Validité du QCM 2 ans

Bi-arme : Cours allégé de 2 circuits et 1 France dont une épreuve senior pour les arbitres déjà diplômés International dans une arme.

Diplômes nationaux étrangers : passage en VAE par la CNA

1 : Organisation de 3 sessions de QCM par an au choix de la CRA :

- Session 1 : lors de la JNA,
- Session 2 : session de rattrapage avant la fin décembre pour ceux ayant échoué à la session 1 avec autorisation du président de la CRA et du CTS
- Session 3 : avant fin juin

2 : Pour être un Arbitre Régional en formation, il faut être reçu au QCM

2.2. CRITERES D'EVALUATION DES ARBITRES EN CERTIFICATION NATIONALE

L'arbitre en certification nationale est évalué tout au long de la compétition suivant 5 critères :

- L'exactitude de ses phrases d'armes
- Les sanctions des fautes de combat
- Sa gestuelle
- La gestion de son match
- Son attitude générale

Chaque critère est détaillé suivant le tableau ci-dessous, et permettra à l'évaluateur d'attribuer sa note finale.

Note Finale	
1	• Niveau clairement insuffisant sur une majorité des critères d'évaluation
2	• Niveau faible dans l'ensemble, doit s'améliorer
3	• Niveau correct , peut encore s'améliorer sur certains critères
4	• Niveau satisfaisant de manière générale

Niveau général de l'arbitre

Exactitude de ses phrases d'armes

Gestuelle et communication avec les tireurs

Comment des fautes et sanctions

Gestion du match (tireurs, entraîneurs et spectateurs)

Attitude sur et en dehors de la piste

Niveau Insuffisant

Se trompe régulièrement sur des actions simples

Aucun effort pour appliquer les gestes réglementaires

Mauvaise connaissance du règlement, pas de sanction ou sanction inadaptée

Manque total d'autorité et/ou d'assurance, excès d'autoritarisme

Retards, coaching, attitude générale non adaptée aux fonctions d'arbitre

Niveau Faible

Commets des erreurs ayant une influence sur le match

Gestes hésitants et devant être améliorés

Manque d'attention, fautes non sanctionnées de manière systématique

Gestion hésitante et/ou trop autoritaire

Code vestimentaire non respecté, n'a pas ses cartons

Niveau Correct

Erreurs minimales sur des phrases d'armes complexes

Gestes corrects, amplitude pouvant être améliorée

Fautes sanctionnées, mais manque de cohérence tout au long du match

Gestion du match correct

Code vestimentaire correct et règles générales respectées

Niveau Satisfaisant

Phrase d'armes correctes dans l'ensemble

Gestuelle et amplitude correctes

Fautes sanctionnées de manière cohérente

Communication adaptée, est capable de gérer des situations complexes

Costume/tailleur, ponctuel, à son matériel

2.3. PROGRAMME JOURNEE NATIONALE D'ARBITRAGE

Journée d'information, de formation, d'échange et d'examen dédiée aux licenciés FFE (arbitres, tireurs, Maîtres d'armes et dirigeants) intéressés par l'arbitrage.

PROGRAMME

Matin

Temps d'échanges sur le thème de l'arbitrage le matin de 10h à 12h en distanciel organisé par la fédération (CNA).

Mots des présidents de la FFE puis de la CNA, interviews d'athlètes sur leur vision de l'arbitre, échanges avec les arbitres des JO, jeux autour de l'arbitrage, vidéo de promotion.

Après-midi

Les commissions régionales d'arbitrage (CRA) organisent la formation des jeunes arbitres départementaux et régionaux, selon les organisations spécifiques de chaque région, puis font passer les examens théoriques (QCM).

Les QCMS qui sont envoyés par la CNA le mercredi précédent la date d'examen.

Lors de la JNA, le Comité Régional, sa Commission régionale d'arbitrage (CRA) et le cas échéant les Commissions départementales d'arbitrage (CDA) sont tenues :

- D'établir un plan départemental et régional d'arbitrage,
- D'informer et présenter les nouvelles règles et d'effectuer des rappels règlementaires (par exemple : avec l'appui de supports vidéo),
- Mettre en place un jeu de questions/réponses sur les expériences vécues en tant qu'arbitre,
- Sensibiliser aux luttes contre les violences dans le sport, la protection de l'arbitre,
- Faire témoigner des enseignants, des arbitres et des athlètes sur la thématique de l'arbitrage,
- Une remise officielle des équipements, des diplômes, et des cartes d'arbitres,
- Etablir et sensibiliser à l'obligation de tenir un relevé d'activité arbitrale, en référant de la Loi du 23/10/2006,
- D'organiser le passage des examens théoriques (QCM) pour les diplômes régionaux et départementaux (les corrections sont effectuées par les CAI et les CRA en fonction des modalités d'organisation déterminées au sein du Comité Régional),
- Envoyer à la CNA un compte rendu et au CT référent.

3. REGLEMENTATION DES COMPETITIONS

3.1. EPREUVES NATIONALES M13 : CHALLENGE DE FRANCE

Projet à l'étude, il sera débattu en colloque des CTS courant septembre

	Epreuves Nationales individuelles	Epreuves Nationales par équipes
Fleuret Epée	<p>Arbitres désignés par les clubs :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹⁻³ 4 arbitres de niveau Formation Nationale minimum convoqués et pris en charge par l'organisateur.¹⁻⁵ <p>Niveau arbitre Formation Régional minimum.</p>	<p>Arbitres désignés par les clubs :</p> <p>1 arbitre par club engagé.¹⁻³</p> <p>Niveau arbitre Formation Régional minimum.</p>
Sabre	<p>Arbitres désignés par les clubs :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹⁻³ 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹⁻³ <p>4 arbitres de niveau Formation Nationale minimum, convoqués et pris en charge par l'organisateur.¹⁻⁵</p> <p>Niveau arbitre Formation Régional minimum.</p>	<p>Arbitres désignés par les clubs :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 arbitre à partir de la première équipe engagée, dames et hommes confondus.¹⁻³ 2 arbitres à partir de la troisième équipe engagée, dames et hommes confondus.¹⁻³ <p>Niveau arbitre Formation Régional minimum.</p>

1 : Indemnités d'arbitrage prises en charge par l'organisateur.

2 : Indemnités d'arbitrage et primes de finales prises en charge par la FFE.

3 : Prise en charge du déplacement par le club.

4 : Prise en charge du déplacement par la FFE.

5 : Prise en charge du déplacement et règlement des primes de finales par l'organisateur.

3.2. FILIERE H2036 – FETE DES JEUNES

	Désignations des arbitres	Diplôme requis
1/8 ^{ème} de finale toutes armes Epreuves régionales	Arbitres de clubs : ¹⁻³ • Fleuret-Epée-Sabre : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.	Formation Régionale minimum
¼ de finale fleuret/épée Epreuves de Zones	• Sabre : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.	
¼ de finale sabre Epreuve nationale	2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, dames et hommes confondus.	
½ finale toutes armes Epreuve nationale	Arbitres désignés par les ligues régionales : ¹⁻³ Quota régional d'arbitres suivant le nombre de tireurs qualifiés pour la Fête des Jeunes, communiqué après le ¼ de finale 4 arbitres convoqués et pris en charge par le club organisateur.	Niveau Régional minimum <i>Dérogation possible pour des arbitres de niveau Formation Régionale sur proposition du CTS et président de CRA. La dérogation doit être validée par la CNA.</i>
Fête des jeunes	Arbitres désignés par les ligues régionales : ²⁻⁶ • Quota régional d'arbitres suivant le nombre de tireurs qualifiés pour la fête des jeunes, communiqué après l'épreuve nationale. • Jeunes arbitres du stage de Vichy • 8 arbitres convoqués et pris en charge par la CNA. ²⁻⁴	Arbitres quota régional : Niveau Régional minimum Arbitres convoqués par la FFE : Formation Nationale minimum
Stage Vichy	8 arbitres par arme (24 arbitres au total), mineurs au moment du stage, inscrits par leur comité régional.	Niveau Régional minimum

1 : Indemnités d'arbitrage prises en charge par l'organisateur.

2 : Indemnités d'arbitrage et primes de finales prises en charge par la FFE.

3 : Prise en charge du déplacement par le club.

4 : Prise en charge du déplacement par la FFE.

5 : Prise en charge du déplacement et règlement des primes de finales par l'organisateur.

6 : Prise en charge du déplacement par les ligues régionales

3.3. EPREUVES NATIONALES FLEURET

	Epreuves Nationales individuelles	Epreuves Nationales par équipes
M17	<ul style="list-style-type: none"> Arbitres désignés par les clubs : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹⁻³ 4 arbitres convoqués et pris en charge par l'organisateur.¹⁻⁵ 	Arbitres désignés par les clubs : 1 arbitre par club engagé. ¹⁻³ Niveau arbitre Régional minimum.
M20	Niveau arbitre Régional minimum. Délégations étrangères : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, 3 arbitres partir de 20 tireurs engagés, dames et hommes confondus. ¹ Amende 500€/arbitre non présenté	
Sénior	16 à 21 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE. ¹⁻⁴ Arbitres faisant partie de la liste du pool Fleuret Délégations étrangères : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, 3 arbitres partir de 20 tireurs engagés, dames et hommes confondus. ¹ Amende 500€/arbitre non présenté	EPREUVE NON PROGRAMEE
Vétéran	<ul style="list-style-type: none"> Arbitres désignés par les clubs : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹⁻³ 4 arbitres convoqués et pris en charge par l'organisateur.¹⁻⁵ Niveau arbitre Régional minimum. Interdiction d'engager des arbitres-tireurs	EPREUVE NON PROGRAMEE

Les clubs des ligues régionales ultramarines ne sont pas contraints de fournir d'arbitre sur les épreuves se déroulant en métropole.

1 : Indemnités d'arbitrage et primes de finales prises en charge par l'organisateur.

2 : Indemnités d'arbitrage et primes de finales prises en charge par la FFE.

3 : Prise en charge du déplacement par le club.

4 : Prise en charge du déplacement par la FFE.

5 : Prise en charge du déplacement et règlement des primes de finales par l'organisateur.

3.4. EPREUVES NATIONALES EPEE

	Epreuves Nationales individuelles	Epreuves Nationales par équipes
M17	<ul style="list-style-type: none"> Arbitres désignés par les clubs : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹⁻³ 4 arbitres convoqués et pris en charge par l'organisateur.¹⁻⁵ <p>Niveau arbitre Régional minimum.</p> <p>Délégations étrangères : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, 3 arbitres partir de 20 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹ Amende 500€/arbitre non présenté</p>	<p>Arbitres désignés par les clubs :</p> <p>1 arbitre par club engagé.¹⁻³</p> <p>Niveau arbitre Régional minimum.</p>
M20	<p>16 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.¹⁻⁴</p> <p>Arbitres faisant partie de liste du pool Epée</p> <p>Délégations étrangères : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, 3 arbitres partir de 20 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹ Amende 500€/arbitre non présenté</p>	<p>16 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.²⁻⁴⁻⁶</p>
Sénior	<ul style="list-style-type: none"> Arbitres désignés par les clubs : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹⁻³ 4 arbitres convoqués et pris en charge par l'organisateur.¹⁻⁵ <p>Niveau arbitre Régional minimum.</p> <p>Interdiction d'engager des arbitres-tireurs.</p>	<p>Arbitres désignés par les clubs :</p> <p>1 arbitre à partir de la première équipe engagée, dames et hommes confondus.¹⁻³</p> <p>Niveau arbitre Régional minimum.</p>
Vétérán	<p>16 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.¹⁻⁴</p> <p>Arbitres faisant partie de liste du pool Epée</p> <p>Délégations étrangères : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, 3 arbitres partir de 20 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹ Amende 500€/arbitre non présenté</p>	<p>16 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.²⁻⁴⁻⁶</p>

Les clubs des ligues régionales ultramarines ne sont pas contraints de fournir d'arbitre sur les épreuves se déroulant en métropole.

1 : Indemnités d'arbitrage et primes de finales prises en charge par l'organisateur.

2 : Indemnités d'arbitrage et primes de finales prises en charge par la FFE.

3 : Prise en charge du déplacement par le club.

4 : Prise en charge du déplacement par la FFE.

5 : Prise en charge du déplacement et règlement des primes de finales par l'organisateur.

6 : Les clubs devront également justifier de l'identité des arbitres qu'ils engageront, en fonction du nombre d'équipes dont ils auront confirmé la participation. Ces arbitres devront être titulaires au minimum d'un diplôme d'arbitre National pour les équipes de N1, et de niveau Formation Nationale pour les équipes de N2.

3.5. EPREUVES NATIONALES SABRE

	Epreuves Nationales individuelles	Epreuves Nationales par équipes
M17	<ul style="list-style-type: none"> Arbitres désignés par les clubs : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹⁻³ <p>Niveau arbitre Régional minimum.</p>	<p>Arbitres désignés par les clubs :</p> <p>1 arbitre à partir de la première équipe engagée, dames et hommes confondus.¹⁻³</p>
M20	<ul style="list-style-type: none"> 4 arbitres de niveau Formation Nationale minimum, convoqués et pris en charge par l'organisateur.¹⁻⁵ <p>Délégations étrangères : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, 3 arbitres partir de 20 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹</p> <p>Amende 500€/arbitre non présenté</p>	<p>2 arbitres à partir de la troisième équipe engagée, dames et hommes confondus.¹⁻³</p> <p>Niveau arbitre Régional minimum.</p>
Sénior	<p>20 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.¹⁻⁴</p> <p>Arbitres faisant partie de la liste du pool Sabre</p> <p>Délégations étrangères : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés, 3 arbitres partir de 20 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹</p> <p>Amende 500€/arbitre non présenté</p>	<p>16 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.²⁻⁴⁻⁶</p>
Vétéran	<p>Arbitres désignés par les clubs : 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, dames et hommes confondus.¹⁻³</p> <p>4 arbitres convoqués et pris en charge par l'organisateur.¹⁻⁵</p> <p>Niveau arbitre Régional minimum.</p> <p>Interdiction d'engager des arbitres-tireurs.</p>	<p>Arbitres désignés par les clubs :</p> <p>1 arbitre à partir de la première équipe engagée, dames et hommes confondus.¹⁻³</p> <p>2 arbitres à partir de la troisième équipe engagée, dames et hommes confondus.¹⁻³</p> <p>Niveau arbitre Régional minimum.</p>

Les clubs des ligues régionales ultramarines ne sont pas contraints de fournir d'arbitre sur les épreuves se déroulant en métropole.

1 : Indemnités d'arbitrage et primes de finales prises en charge par l'organisateur.

2 : Indemnités d'arbitrage et primes de finales prises en charge par la FFE.

3 : Prise en charge du déplacement par le club.

4 : Prise en charge du déplacement par la FFE.

5 : Prise en charge du déplacement et règlement des primes de finales par l'organisateur.

6 : Les clubs devront également justifier de l'identité des arbitres qu'ils engageront, en fonction du nombre d'équipes dont ils auront confirmé la participation. Ces arbitres devront être titulaires au minimum d'un diplôme d'arbitre National pour les équipes de N1, et de niveau Formation Nationale pour les équipes de N2.

3.6. CHAMPIONNATS DE FRANCE TOUTES CATEGORIES

	Désignations des arbitres
M17	24 à 36 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.
M20	
M23	8 arbitres par arme convoqués et pris en charge par la FFE.
Senior	48 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE, sélectionnés parmi les arbitres suivis par la CNA et les arbitres engagés par les clubs pour les championnats de France par équipes N1 et N2.
Vétérans	12 à 36 arbitres convoqués et pris en charge par la FFE.

4. ANNEXES

4.1. DEONTOLOGIE de L'ARBITRE

Serment de l'Arbitre aux Jeux Olympiques : « Au nom de tous les juges et arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Jeux Olympiques en toute impartialité, en respectant et en suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité. »

- Connaître avec précision et appliquer, avec, discernement les règles et règlements.
- Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances, dans et au dehors de l'aire sportive, tant dans le comportement que dans le domaine vestimentaire.
- Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions.
- Se former en permanence pour avoir les connaissances et maintenir les compétences qui répondent aux exigences de son niveau de pratique et de perfectionnement.
- Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique optimale, tenue vestimentaire et équipement appropriés, ponctualité, disponibilité, etc.).
- Être respectueux de tous les acteurs de la compétition (organisateur, entraîneurs, compétiteurs, spectateurs, média, officiels, etc.).
- S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération indue, ...).
- Se tient à la disposition du DT du début de la compétition à la fin de la compétition, avec accord du référent arbitrage.
- Ne pas cumuler ses fonctions avec aucune autre activité dans le tournoi, telle que membre du Directoire technique, capitaine d'équipe, entraîneur, etc...
- Appliquer son devoir de réserve relatif à son statut et ses responsabilités, envers les instances sportives, ses pairs, les clubs dans le cadre des compétitions, les équipes de France pendant toute la durée des déplacements officiels, ou lors de toute communication à caractère public.

4.2. UNSS-UGSEL-FFSU

Afin de promouvoir l'arbitrage dans le sport scolaire et universitaire, la FFE a conventionné avec l'UNSS (2023) et la FFSU (2019) valorisant les parcours de « jeune officiel » en facilitant des validations d'acquis d'expérience vers les diplômes fédéraux d'arbitres.

Passerelles entre les diplômes fédéraux et les diplômes scolaires et universitaires.

	Équivalence Fédérale
UNSS	Arbitre départemental FFE dans l'arme après la participation à une JNA
	Arbitre régional FFE dans l'arme sous réserve d'avoir validé une épreuve régionale fédérale
UGSEL	Arbitre régional FFE dans l'arme sous réserve d'avoir validé une épreuve régionale fédérale
FFSU	Arbitre régional FFE dans l'arme sous réserve d'avoir validé une épreuve régionale fédérale